

Règlement intérieur du Lindt Home of Chocolate

Chères visiteuses, chers visiteurs,

Nous sommes très heureux de vous accueillir au Lindt Home of Chocolate et vous souhaitons une agréable visite. Afin que tous nos visiteurs se sentent à l'aise et en sécurité, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes énoncées dans ce règlement. Ce dernier est valable dans l'enceinte du Lindt Home of Chocolate, café et boutique compris, ainsi que dans les espaces extérieurs.

1. Nous vous prions de bien vouloir respecter ce règlement tout le long de votre visite.
2. Le Lindt Home of Chocolate est un espace non-fumeur. Nous vous prions de ne fumer que dans zones prévues à cet effet devant le bâtiment.
3. Pour votre sécurité, le Lindt Home of Chocolate bénéficie d'une vidéo-surveillance.
4. La mendicité et le colportage ne sont pas autorisés.
5. En l'absence d'autorisation écrite de la direction, il est interdit de remettre du matériel publicitaire, de faire ou diffuser de la musique, de se produire, d'organiser des événements en tout genre, d'apposer du matériel publicitaire, de réaliser des sondages auprès des clients, etc.
6. Les animaux ne sont pas admis dans le bâtiment. Ceci ne concerne en revanche pas les chiens-guides certifiés par une organisation de formation suisse d'intérêt public (chiens d'assistance) accompagnants des personnes aveugles ou handicapées.
7. Nous vous prions, avant de pénétrer dans l'exposition, de déposer vos affaires personnelles, telles que sacs, valises, instruments de musique, vestes, manteaux, parapluies et autres, dans les casiers mis gratuitement à votre disposition au rez-de-chaussée. Nous déclinons toute responsabilité concernant les objets déposés dans les casiers. Seul un sac à main d'une taille maximale de 20 x 30 x 10 cm contenant des articles personnels essentiels sera autorisé dans l'exposition.
8. Tous objets déposés dans les casiers doivent être récupérés à la fin de la visite. Pour des raisons de sécurité, tous les casiers seront ouverts et vidés lors de la fermeture.
9. Les poussettes ne sont pas autorisées dans les salles d'exposition. Nous vous prions de les entreposer dans l'emplacement prévu à cet usage dans les vestiaires.

10. Les visiteurs peuvent photographier et filmer à des fins privées tous les espaces du Lindt Home of Chocolate. L'utilisation du flash ou d'un trépied est en revanche interdite. La photographie et le filmage professionnels ne sont permis qu'avec une autorisation écrite préalable.
11. Il est interdit d'endommager ou d'altérer les objets exposés. Des dommages et intérêts seront demandés en cas de dégradations occasionnées dans l'exposition ainsi que dans les autres espaces du Lindt Home of Chocolate.
12. Il est interdit de boire et de manger dans l'exposition. La consommation de boissons et de collations dans le bâtiment n'est autorisée que dans le cadre de manifestations organisées par la maison. Un choix de boissons ainsi que de plats sucrés et salés vous est proposé dans notre café. Nous vous prions de consommer tous aliments achetés hors du bâtiment dans l'espace pique-nique prévu à cet effet, à l'extérieur du bâtiment.
13. Vélos, skate boards, kick boards, patins à roulettes, inline skates et autres sont interdits dans l'enceinte du bâtiment ainsi que dans le garage.
14. Nous vous prions de ne pas vous asseoir sur les marches d'escalier ou sur le sol. Des banquettes prévues à cet effet sont à votre disposition dans l'atrium.
15. Nous vous prions de ne pas gêner, importuner ou mettre en danger les autres visiteurs et le personnel du centre. Toutes infractions sont susceptibles d'être sanctionnées par une violation de propriété.
16. L'encrassement et l'endommagement délibérés ainsi que l'utilisation abusive des équipements du Lindt Home of Chocolate seront sanctionnés par une exclusion des locaux ainsi qu'une demande de dommages et intérêts.
17. Nous vous prions de stationner votre voiture sur l'une des places réservées aux visiteurs dans le garage souterrain. Ces places de stationnement sont payantes. Tous les étages du parking sont sous vidéosurveillance. Nous déclinons toute responsabilité concernant les véhicules garés dans notre sous-sol.
18. Nous vous prions de suivre les instructions du personnel et de la direction du Lindt Home of Chocolate. Toute violation du règlement intérieur peut donner lieu à une exclusion des locaux, des poursuites pénales ainsi qu'à des demandes de dommages et intérêts. En cas d'exclusion, le prix du billet d'entrée ne sera pas remboursé.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une agréable visite.